



Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

**Procès-verbal de la séance du 10 mars 2017
de la MRAe d'Île-de-France**

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 10 mars 2017 à 14h00 par téléphone.

Présents au téléphone : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 – Approbation du PV de la réunion du 2 mars 2017 :

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Le PV de la réunion du 2 mars 2017 est approuvé.

2 – Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à :

Christian Barthod pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : 1) Boissy-sous-St Yon (91) ; 2) MECDU Achères (78) ; 3) MECDU Andrésy (78) ; 4) MECDU Conflans-Ste Honorine

Nicole Gontier pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : 1) La Chapelle-Iger (77) ; 2) Civry-la-forêt (78)

3 – Retour sur les décisions prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Christian Barthod et Nicole Gontier rendent compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant les 4 décisions de cas par cas prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe. Ces décisions n'appellent pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

4 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de SAGE Marne-Confluence

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de SAGE Marne-Confluence est adopté.

5 – Délégation de compétence concernant l'avis sur le PLU de Veneux-les-Sablons.

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Christian Barthod pour les avis concernant le PLU de Veneux-les-Sablons qui ne pourra pas faire l'objet d'une délibération collégiale lors d'une réunion prévue de la MRAe, compte tenu du report au 22 mars après-midi de la réunion initialement prévue le 16 mars après midi.

6 – Désignation de rapporteurs pour des avis

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Désignation des rapporteurs pour les avis portant sur les documents d'urbanisme suivants en délibération collégiale en délibération collégiale le 24 mai 2017 :

PLU de La-Ferté-sous-Jouarre (77) : Paul Arnould

PLU de La Chapelle la Reine (77) : Christian Barthod

7 – Décision concernant l'absence d'avis sur certains PLU

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans les dossiers, considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

- les enjeux environnementaux et sanitaires des territoires concernés ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par les projets de PLU ;

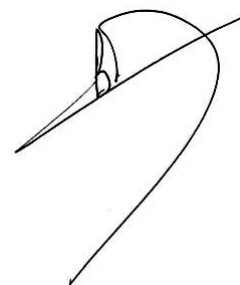
considérant l'absence de susceptibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

après en avoir délibéré, la MRAe ne juge pas nécessaire de formuler un avis sur les PLU de Hautefeuille et Moigny-sur-Ecole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00

Fait à La Défense, le 10 mars 2017

Le président de la MRAe, président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, sweeping curve that starts from the bottom left and ends at the top right, with a small loop at the top.

Christian Barthod